

Photo dénudé envoyé par erreur

Par **hugo74**, le 27/09/2019 à 18:13

Bonjour,

j'ai envoyé par erreur une photo de moi torse nu en me trompant de numéro. J'ai reçu un message vocal du papa de la propriétaire du téléphone pour me signaler qu'ils allaient porter plainte. Je n'arrive pas à recontacter le monsieur, et j'ai perdu le numéro du sms. Comment faire ? qu'est ce que je risque ?

Par **Dolph13**, le 27/09/2019 à 18:28

Bonjour,

Sachez tout d'abord qu'il s'agit ici d'un forum pour étudiants en droit, les conseils qu'on peut disposer ne remplacent en rien ceux d'un professionnel.

Malgré tout, je pense pas que vous risquez grand chose. Généralement, ce genre de plainte est classé sans suite. Et même dans le cas où vous êtes convoqué au commissariat, ce qui a peu de chance d'arriver, vous expliquez que vous vous êtes trompé de numéro, que c'est une erreur, et que vous ne connaissez pas le destinataire.

A mon avis, vous n'avez pas à craindre grand chose.

Bon courage et tenez nous au courant pour la suite

Par **hugo74**, le 27/09/2019 à 18:33

d'accord merci beaucoup, je vous tiens au courant.

Par **C9 Stifler**, le 27/09/2019 à 20:11

Bonjour,

Je ne risque pas d'apporter plus de précision que DOLPH13, mais je tiens juste à souligner

que pour l'envoi de photos dénudés, il me semble qu'on porte plainte pour harcèlement.

Sur le coup, l'harcèlement n'est vraisemblablement pas qualifié. De plus, une photo torse nue.. Il n'y a pas un réel impact visant à nuire à la personne qui la reçoit. En réalité, vous n'avez commis aucune infraction de mon point de vue, et même si la plainte était enregistrée, je serais curieux de savoir quelle infraction a été retenue.

Par **harosello**, le **27/09/2019** à **21:12**

Bonjour,

Porter plainte sur quel fondement ? Telle est la question !

Exhibition sexuelle ? Un torse nu n'est pas non plus une partie génitale... remettons les choses en place ! Donc pas sur ce fondement...

Quant au harcèlement ? Bien souvent il faut qu'il soit répété : si vous ne l'avez fait qu'une fois, je vois mal comment on pourrait vous attaquer pour harcèlement.

En somme pas grand chose. J'ai beau mobiliser mes connaissances juridiques, je ne trouve pas de qualificatifs satisfaisants...